



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 6 décembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 8), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à compter de la question n° 11), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 32), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 29 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 32), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 41), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 41), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 75 incluse), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 3), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 30), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 30), Mme Sylvie WANLIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 76), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 30), M. Emile BRIOT à M. Christophe LIME, M. Gueric CHALNOT à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Danielle DARD à Mme Danielle POISSENOT, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT, M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 30), Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (à compter de la question n° 41), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 2 incluse).

OBJET : 45 - Evolution du site Migrations à Besançon - Convention entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Ville de Besançon

Evolution du site Migrations à Besançon

Convention entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Ville de Besançon

Rapporteur : M. l'Adjoint BIZE

	Date	Avis
Commission n° 1	28/11/2018	Favorable unanime

Le site «Migrations à Besançon» (www.migrations.besancon.fr) a été créé par la Ville de Besançon en 2007 afin de recenser, promouvoir et valoriser l'histoire et les parcours des bisontins concernés par les migrations et de rendre compte plus largement du lien entre les migrations, les migrants et la Ville de Besançon.

C'est un site collaboratif qui recense près de 500 témoignages de Bisontins mais aussi des archives personnelles des habitants, des informations théoriques sur les migrations abordées sous l'angle scientifique et également des informations pratiques traduites en 12 langues pour faciliter l'intégration des nouveaux arrivants.

Par sa richesse et la diversité des publics concernés, le site est un véritable outil pour favoriser le vivre ensemble, qui a plus que jamais besoin d'être valorisé et renforcé.

Abrité au sein du CCAS puis du service Relations Internationales depuis 2015, le site Migrations a fêté ses 10 ans, en mobilisant en 2017, de multiples acteurs autour d'une manifestation hors les murs, par le biais notamment d'une exposition qui a connu un beau succès.

La suppression des emplois aidés en août dernier a mis en péril la pérennité du site, le poste consacré à sa gestion n'étant pas renouvelé. La Région Bourgogne-Franche-Comté a alors proposé à la Ville de Besançon de participer, ensemble, à la mise en œuvre de solutions pour poursuivre la dynamique du site.

C'est ainsi qu'il a été proposé la création d'un emploi à temps plein financé par la Ville et la Région permettant l'évolution du site et le suivi du projet, en lui donnant une dimension régionale, son objectif étant le développement et le renforcement de l'efficacité des initiatives menées dans les domaines de la coopération et à la solidarité internationale, en lui donnant par ailleurs une dimension régionale.

L'évaluation des coûts liés au déploiement du projet à l'échelle régionale porte à 60 000 € le budget total annuel nécessaire (comprenant un poste à temps complet, les frais de fonctionnement et d'investissement liés à la reprise du site internet).

La Ville de Besançon s'engage à financer 50 % des coûts réels liés au développement des activités du site Migrations et aux projets qui s'y rattachent à l'échelle de la grande Région, dont le montant annuel s'élève à 60 000 € (détail article 3). Les dépenses seront prévues et réparties à compter de 2019 sur les chapitres 012 - charges de personnel et 011 - charges à caractère général.

La Région Bourgogne-Franche-Comté s'engage à verser une subvention à la Ville de Besançon correspondant à 50 % des coûts réels liés au développement des activités du site Migrations et aux projets qui s'y rattachent à l'échelle de la grande Région, dont le montant annuel s'élève à 60 000 € (détail article 3). La recette sera prise en charge sur la ligne de crédit 74.048.7472.00290.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les propositions autour du projet du site migrations,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Préfecture du Doubs

Reçu le 20 DEC. 2018



Contrôle de légalité

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0